

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 239

Objet : Renouvellement des licences antivirus ESET Protect Advanced.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement annuel des licences antivirus ESET Protect Advanced afin de garantir la continuité de la protection des postes de travail, des serveurs et des données de la collectivité contre les cybermenaces. Ce renouvellement permet de bénéficier des mises à jour de sécurité, des nouvelles signatures antivirales, ainsi que des fonctionnalités avancées de détection et de réponse aux menaces. Il assure également le maintien de la conformité de notre infrastructure informatique et limite les risques d'interruption de service, de perte de données ou d'attaques malveillantes pouvant impacter le fonctionnement des services de la CCSSO.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société ISICOM, dont le siège est situé sise 3 rue du Marais Sec, 60180 Nogent sur Oise, pour un montant de 1 118.60 € HT, soit 1 342.32 € TTC.

- ARTICLE 2** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;
- ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;
- ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
 - Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
 - La société ISICOM

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 08 OCT. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 08 OCT. 2026

Signé électroniquement par
Alain BATTAGLIA



Alain BATTAGLIA
Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Le 8 octobre 2026

3 rue du Marais Sec
60180 NOGENT SUR OISE
Tél : 03.44.55.98.00
E-mail : isicom@isicom.com

Communauté Communes Senlis Sud Oise
30 AVENUE EUGÈNE GAZEAU
60300 SENLIS

Date	Code Client	Référence	Date de validité	Page
07/10/2026	CCSSO		06/11/2026	1 sur 1

Renouvellement Licence Antivirus ESET

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
Renouvellement Licence Antivirus ESET Protect Advanced 1 an avec support premium - Protection améliorée contre les ransomwares et les menaces zero-day grâce à une technologie de Sandboxing Cloud. - Administration à distance via une interface unique pour une meilleure visibilité sur les menaces, les utilisateurs et les objets en quarantaine. - Protection des endpoints à travers une technologie multicouche avancée incluant la protection des serveurs de fichiers et des transactions bancaires.	34,00	32,90	1 118,60

Expir. 06/10/2026

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	1 118,60	223,72

Total HT	1 118,60
Total TVA	223,72
Total TTC	1 342,32
Net à payer	1 342,32 €

CIC Liancourt - FR76 3002 7172 9600 0207 5510 146 - CMCIFRPP

Signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord